

5ÈME
ÉDITION

DOSSIER DE PRÉSENTATION

CONCOURS D'AFFICHE

CARNAVAL DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

2026

8.9.10.11.12 AVRIL



CONCOURS D'AFFICHE

INTRODUCTION

L'Association de la Confrérie du Cotentin est enchantée d'annoncer le lancement du concours d'affiche pour l'édition 2026 du Carnaval de Cherbourg-en-Cotentin.

Ce concours est accessible à tous et représente une occasion unique de participer à l'un des événements les plus attendus de l'année.

CONCOURS D'AFFICHE

DÉTAILS DU CONCOURS

Les participants sont invités à soumettre leurs projets au format numérique par courriel à l'adresse mail :
carnavalcherbourgencotentin@gmail.com

avant le dimanche 15 février 2026.

Suite au vote du public et du jury, l'affiche sera révélée au grand public le 11 mars 2026 lors de la soirée de présentation à laquelle vous pourrez assister et où le gagnant sera récompensé.

Nous avons hâte de découvrir vos créations innovantes et inspirantes pour le Carnaval de Cherbourg-en-Cotentin 2026.

Bonne chance à tous les participants !

CONCOURS D'AFFICHE

SPÉCIFICATIONS DE L'AFFICHE

L'affiche officielle du Carnaval de Cherbourg-en-Cotentin 2026 doit comporter **les mentions obligatoires suivantes** :

- “Carnaval de Cherbourg-en-Cotentin”
- Les dates : “08 au 12 avril 2026”

CONSIGNES IMPORTANTES

TECHNIQUES

Tous les procédés et techniques peuvent être utilisés (dessin, photo, dessin par ordinateur...).

ATTENTION !! l'usage de l'IA est INTERDIT

Il est formellement interdit d'utiliser des outils d'Intelligence Artificielle (IA) pour la création de l'affiche.

L'association se réserve le droit de vérifier l'authenticité des créations à l'aide de logiciels spécialisés tels que Illuminarty, qui permettent de détecter les images générées par IA.

Toute affiche identifiée comme générée par IA sera automatiquement refusée et la participation invalidée.

DROITS D'AUTEUR

Ne pas utiliser une œuvre avec droit d'auteur.

En France, la protection des œuvres est régie par le Code de la propriété intellectuelle (CPI).

Article L111-1 : L'auteur jouit d'un droit de propriété exclusif sur son œuvre.

Article L122-4 : Toute reproduction ou représentation d'une œuvre sans autorisation est interdite.

FORMAT DU FICHIER

Le fichier envoyé devra être au format JPEG par mail sous le nom suivant (affiche 2026 nom prénom et ville).

FORMAT DE L'AFFICHE

Le format de l'affiche doit être en A3 vertical. Assurez-vous de laisser un espace pour les partenaires : prévoyez un espace vierge de 4 cm en bas de la page pour leur inclusion.